



Date de dépôt : 3 septembre 2025

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Thierry Arn, Patricia Bidaux, Alia Chaker Mangeat, François Erard, Souheil Sayegh, Anne Carron, Julien Nicolet-dit-Félix, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Cédric Jeanneret, David Martin, Laura Mach, Angèle-Marie Habiyaakare, Yves de Matteis, Emilie Fernandez, Marjorie de Chastonay : NON au diktat américain, résilions le contrat des F-35 ! Une question de souveraineté et de défense des intérêts de la Suisse (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Rapport de majorité de Romain de Sainte Marie (page 4)

Rapport de minorité de François Baertschi (page 31)

Proposition de résolution (1063-A)

NON au diktat américain, résilions le contrat des F-35 ! Une question de souveraineté et de défense des intérêts de la Suisse (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- le coût élevé du programme d'acquisition et de maintenance de l'avion de chasse F-35 estimé à 18 milliards de francs sur toute la durée de vie des avions ;
- les dépassements budgétaires prévisibles et récurrents dans des commandes similaires passées par des pays de l'OTAN ;
- l'importante dépendance de la Suisse envers les Etats-Unis d'Amérique concernant l'entretien qui repose sur un système de maintenance contrôlé par le pays fournisseur, la mise à jour des logiciels et la livraison de pièces détachées devant provenir exclusivement d'entreprises américaines ;
- le risque que Washington impose des restrictions sur l'utilisation des avions F-35 ou sur la livraison des pièces essentielles au bon fonctionnement des appareils en cas de tensions diplomatiques ou d'hostilités commerciales entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique ;
- la hausse des taxes douanières imposées à la Suisse par le gouvernement américain, impactant négativement les industries d'exportations suisses ;
- le risque fondamental pour la souveraineté de la Suisse dans la gestion des données et la sécurité des informations de la flotte suisse qui passeront par des serveurs américains ;
- l'inadaptation de l'avion F-35 aux besoins stratégiques de l'armée de l'air suisse dont la mission principale est la surveillance et la défense de l'espace aérien national tandis que le F-35 est un avion furtif conçu pour des opérations militaires complexes et de bombardements offensifs en territoire ennemi ;

- l'existence d'alternatives au F-35, plus adaptées aux besoins de notre pays et apportant un meilleur rapport coût-efficacité, comme le Gripen E/F ou le Rafale ;
- les problèmes techniques récurrents rencontrés par le F-35 depuis son développement (logiciels, moteur, fiabilité) ;
- les fortes incertitudes sur les compensations et contreparties industrielles du F-35 pour les entreprises suisses ;
- l'opposition grandissante à cette acquisition parmi les officiers supérieurs de l'armée suisse, qui ont fait part de leurs positions dans une lettre ouverte,

demande à l'Assemblée fédérale

- de renoncer à l'achat des avions de chasse F-35 par la résiliation du contrat de vente avec la société Lockheed Martin ;
- de mettre en place une commission parlementaire chargée d'examiner la problématique du processus d'acquisition des F-35 et de proposer des alternatives plus adaptées aux missions de l'armée de l'air suisse,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Romain de Sainte Marie

La commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après : CACRI) a étudié cette motion lors de six séances, sous la présidence de M. Laurent Seydoux. M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions (SGGC), a assisté aux travaux sur cet objet et M. Christophe Vuilleumier a tenu le procès-verbal.

Présentation de la résolution par M. Jean-Marc Guinchard, auteur

M. Guinchard prend la parole et remercie la commission de cette audition, regrettant par ailleurs que cette résolution ne puisse être traitée qu'à présent, à l'issue des négociations du Conseil fédéral avec l'administration Trump. Il rappelle alors que la population a voté sur le principe de l'achat, mais il remarque que c'est la conseillère fédérale qui a finalement choisi d'acheter le F-35, un avion de combat qui contient énormément d'électronique et qui est essentiellement prévu comme instrument d'attaque et non de police du ciel. Il ajoute que cet avion dépend totalement des USA quant à ses fournitures et ses technologies et il déclare que la Suisse sera donc complètement dépendante de ce pays pour le maintien de sa flotte aérienne.

Il déclare être bien conscient que renoncer à cet achat entraînerait un coût de 800 millions de francs pour la Suisse, mais il mentionne qu'il n'y a aucune information quant aux compensations octroyées à des entreprises suisses comme cela avait été le cas avec les FA-18. Il pense que cet achat ne correspond donc pas aux besoins de la Suisse.

Un député (PLR) s'étonne que M. Guinchard aille à l'encontre de ses deux conseillers fédéraux. Il se demande si M. Guinchard refuserait également l'achat d'avions français si M^{me} Le Pen était élue présidente. Il signale par ailleurs que la plupart des pays européens ont acheté des F-35, y compris le Danemark qui est en litige avec les USA pour le Groenland. Il se demande si M. Guinchard estime avoir raison, contrairement à l'ensemble de ces pays. Il rappelle également que cet avion, à l'instar de ses homologues, est multi rôle, et il mentionne qu'il n'y a, quoi qu'il en soit, que deux autres alternatives de 5^e génération d'avions disponibles, soit un avion russe et un avion chinois. Il demande vers lequel se tourner dès lors.

M. Guinchard répond que ce n'est pas la première fois que Le Centre genevois n'est pas aligné sur les mêmes orientations que Le Centre suisse. Il

indique que la France a toujours été un allié naturel de la Suisse et il verrait mal M^{me} Le Pen, si cette dernière était présidente, prendre des sanctions contre la Suisse. Il remarque, cela étant, que l'actuel président des USA est fantasque et n'exclut pas la possibilité de se représenter à la présidence – un président ayant procédé à l'attaque du Capitole. Il rappelle également que les pays européens qui ont acheté le F-35 étaient tous des alliés des USA. Cela étant, il déclare qu'il n'achèterait ni un avion russe ni un avion chinois.

Un député (MCG) se demande si ce sujet n'est pas de nature fédérale et s'il est judicieux que le canton de Genève demande la constitution d'une commission parlementaire fédérale. Il demeure sceptique quant à l'efficacité de la pression sur les USA que constituerait le refus de l'achat des F-35. Il ajoute qu'il ne dépose pas, pour sa part, de texte dans le but de s'opposer à des chefs d'Etat étrangers qu'il déteste.

M. Guinchard répond que ce n'est pas la première fois que le Grand Conseil genevois adresse des résolutions à Berne. Il remarque que, si ces résolutions n'aboutissent pas, elles sont toutes traitées, même si cela agace le Parlement fédéral. Il indique ensuite ne pas détester M. Trump, mais il est surpris par son comportement.

Un député (PLR) demande si M. Guinchard est prêt à déposer le même texte pour supprimer les GPS qui sont un outil américain. Il rappelle que le PDC avait des réserves à l'encontre du Gripen et il se demande si le parti de M. Guinchard ne veut tout simplement pas d'avions de combat. Il signale par ailleurs que les Chinois ont des moyens de pression autrement plus importants que la Suisse et il se demande si renoncer à l'achat du F-35 ne constituera pas au contraire un moyen de pression des USA contre la Suisse.

M. Guinchard répond que le GPS est un outil qui rend d'immenses services. Il ajoute qu'il était à titre personnel en faveur du Rafale. Il observe par ailleurs avoir défendu l'achat du FA-18 lorsqu'il était encore officier. Cela étant, il constate que les avions de combat sont peu utilisés en Ukraine et que ce sont les drones qui représentent plutôt une arme d'avenir.

Un député (S) se déclare étonné par le comportement de la Confédération qui s'aplatit face au président Trump, une logique que son groupe ne partage pas. Il mentionne que faire le dos rond ne semble pas être la meilleure idée. Il signale par ailleurs que les résolutions sont un outil démocratique et il remercie M. Guinchard de proposer ce texte. Il rappelle d'ailleurs que certaines résolutions sont acceptées à Berne.

Il demande ensuite quel est le calendrier du processus d'achat de ces avions. Il se demande si les contrats en lien avec l'entretien de ces avions n'augmenteront pas à l'avenir. Il demande ce qu'il en est de ces 800 millions.

M. Guinchard répond que les 800 millions représentent un chiffre qui a été rendu public par le département militaire. Il ignore ce qu'il en sera des contrats d'entretien, mais il observe que d'autres versions du F-35 ont été livrées en retard dans certains pays. Il aurait apprécié que l'urgence soit octroyée à ce texte.

Le même député (S) demande si d'autres cantons ont pris position.

M. Guinchard répond par la négative.

Un député (Ve) remercie M. Guinchard pour ce texte. Il se demande si demain un avion aussi technologique ne pourrait pas être rendu non opérationnel d'un simple clic au Maryland. Il remarque que des pays comme le Portugal ont déjà rompu les contrats avec les USA et il demande s'il y en a d'autres.

M. Guinchard l'ignore.

Une députée (Ve) évoque le Pakistan qui dispose de nombreux avions et elle remarque que la Suisse commet parfois des erreurs, comme est venu le démontrer l'avion du Conseil fédéral. Elle signale ensuite que l'armée possède des F-16, des Mirages et d'autres types d'avions, et elle se demande pourquoi ne pas faire un mélange en achetant plusieurs types d'avions. Elle évoque également l'Australie qui a rompu le contrat d'achat de sous-marins avec la France en constatant que l'achat d'armes participe également de certaines politiques. Elle se demande en fin de compte s'il ne faudrait pas acheter des Rafales en lieu et place d'avions américains. Elle demande alors l'audition du Service de renseignement de la Confédération afin de comprendre les enjeux portant sur la sécurité.

M. Guinchard ne croit pas que M. Trump puisse appuyer sur un bouton pour neutraliser les F-35, mais il déclare que le problème relève vraiment de la dépendance aux USA quant à l'entretien de ces machines. Il ajoute que M. Meyer et lui-même ont connu plusieurs générations d'avions de combat depuis le Vampire.

Une députée (MCG) demande s'il y a différents moyens pour utiliser ces avions, en plus des codes livrés par les Américains. Elle remarque par ailleurs que les pays qui ont acheté des avions américains sont tous membres de l'OTAN.

M. Guinchard ignore les moyens pour faire décoller ces avions. Il mentionne que les pays de l'OTAN étaient des alliés naturels des USA, et qu'il semblait normal pour eux de se ravitailler auprès des USA.

Une députée (MCG) rappelle que la dernière armée étrangère à avoir envahi la Suisse était celle de la France révolutionnaire.

Un député (UDC) pense que le F-35 est toujours une casserole volante qui présente une centaine de défauts techniques irrésolus. Il estime que ces avions constituent une atteinte à la souveraineté nationale de la Suisse en raison de la dépendance aux USA que ces avions entraînent. Il remarque que ce F-35 n'a en outre aucune utilité comme soutien aux troupes au sol, ce qui explique pourquoi l'appel d'offres a été biaisé. Il regrette que cette motion n'ait pas été déposée plus tôt.

M. Guinchard répond qu'il n'y avait alors aucun problème avec la présidence des USA.

Le même député (UDC) craint que la Suisse ait à payer le double du prix qui a été convenu.

Un député (PLR) rappelle que les spécialistes s'étaient prononcés sur les avions devant être achetés dans le cas du FA-18 et il se demande s'il faut vraiment que des politiques fassent ce choix à présent.

M. Guinchard mentionne que des officiers s'étaient également prononcés contre cet avion.

Une députée (PLR) demande comment évaluer les risques pour la Suisse entre l'achat d'un avion américain, russe ou chinois.

M. Guinchard répond que les USA sont un pays démocratique, mais il rappelle que la situation est grave à bien des égards. Il indique que le retrait des USA de l'aide internationale entraîne la réapparition de maladies que l'on pensait éradiquées, ou en passe de l'être.

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat – DF

M^{me} Fontanet prend la parole et déclare qu'elle sera brève à propos de cette résolution. Elle mentionne que le canton n'a absolument aucune compétence sur la question de l'achat des F-35, et ne pense rien du choix opéré par la Confédération. Elle relève que de nombreuses questions ont été posées ces dernières semaines devant le Parlement fédéral, des textes ayant été par ailleurs déposés, notamment de la part de M. Fabian Molina (conseiller national socialiste zurichois), à ce propos. Elle évoque encore la dépêche ATS du Conseil fédéral portant sur les coûts en cas de renonciation aux avions de combat américains, datant du 10 mars 2025. Elle déclare que le sujet est donc traité devant le Parlement fédéral et elle ne pense pas qu'une résolution genevoise changera quoi que ce soit. Elle ajoute qu'elle et ses collègues rappellent régulièrement aux députés qu'il convient d'être parcimonieux avec les résolutions devant être présentées au Parlement fédéral et elle ne croit pas, en l'occurrence, que ce sujet soit très pertinent.

Une députée (Ve) remarque que le canton n'a aucune compétence, mais elle rappelle que la Confédération opère des transferts de charges sur les cantons et elle pense qu'il est dès lors légitime de se soucier des dépenses du pays, notamment lorsqu'il est question d'un achat désuet qui ne répond pas aux contraintes inhérentes à la Suisse.

M^{me} Fontanet répond être interpellée par le programme d'économie mis en place par la Confédération et les reports de charges sur les cantons, mais elle mentionne que Genève se prononce à cet égard sur des éléments concrets et directs. Elle ajoute qu'il est question ici d'un achat qui a été conclu et que cette résolution fait suite aux modifications politiques qui sont advenues aux Etats-Unis. Elle pense que cette réaction a cinq ans de retard. Cela étant, elle signale ne pas être une spécialiste des avions de combat, mais elle répète que ce sujet ne relève pas de la compétence du canton. Elle estime que cette résolution ne fera, en fin de compte, que décrédibiliser le canton.

Un député (MCG) se demande si l'on peut considérer que Genève abuse de son droit à l'égard de ces résolutions qui sont renvoyées à Berne. Il se demande également si des remarques ont été formulées à Berne à ce propos.

M^{me} Fontanet répond que la Confédération est très diplomate. Elle ajoute que la résolution est certes un outil politique qui relève du droit des cantons, mais elle mentionne que Berne se moque gentiment de Genève compte tenu du grand nombre de résolutions genevoises qui sont renvoyées devant le Parlement fédéral. Du reste, elle observe que les parlementaires fédéraux genevois ont fait des observations à ce propos, en recommandant de n'envoyer que des résolutions relevant d'une pertinence évidente. Elle déclare que ce pourrait être le cas avec la question du coût de la santé, par exemple. Mais elle répète que Genève n'est pas crédible en déposant une résolution portant sur les avions de combat achetés par la Confédération.

M^{me} Fontanet répète qu'il y a d'autres sujets sur lesquels se pencher et elle remarque que c'est la modification de la péréquation intercantonale qui est très inquiétante, avec une contribution de la part de Genève annoncée à hauteur de 900 millions pour l'année prochaine.

Un député (LJS) demande quelles sont les retombées pour Genève, notamment en termes de mesures compensatoires inhérentes à cet achat.

M^{me} Fontanet répond ne pas avoir d'informations à ce propos. Elle pense qu'il faut poser cette question à un représentant du département qui a procédé à ces achats.

Audition de M. Claude Nicollier, astronaute

M. Nicollier prend la parole et remercie la commission de cette audition. Il rappelle avoir fait des études de physique et d'astrophysique, avoir été pilote jusqu'en 2004, et avoir réalisé quatre missions spatiales dans les années 1990. Il ajoute avoir eu des contacts étroits avec les instances dirigeantes de l'armée de l'air helvétique et avoir été professeur à l'EPFL. Il précise avoir siégé dans une commission spécialisée en matière spatiale auprès de la Confédération.

Il déclare ensuite que le FA-18 est en bout de course et doit être remplacé à la fin de la décennie. Il mentionne avoir remis un rapport d'expert à la conseillère fédérale chargée des affaires militaires. Et il mentionne que M^{me} Amherd a choisi le F-35 devant le Rafale, le Super Hornet et le Gripen. Il rappelle alors que les Etats-Unis ont beaucoup changé depuis l'arrivée au pouvoir de M. Trump qui développe une forme d'impérialisme et qui fracture l'alliance atlantique, une situation que tout le monde connaît bien et qui exerce une influence sur cette résolution 1063.

M. Nicollier déclare prendre l'entière responsabilité de ses arguments et indique qu'il répondra par écrit dans les 15 jours aux questions auxquelles il ne pourrait pas répondre immédiatement. Il estime que le F-35 est le seul avion de 5^e génération disponible pour la Suisse ; une 5^e génération que plusieurs pays considèrent comme essentielle et qui sera très répandue en Europe à terme puisque 13 pays ont commandé cet appareil. Il rappelle que la Suisse ne dispose pas d'une production nationale d'avions de combat, et il remarque que le Rafale et l'Eurofighter sont d'ancienne génération. Il ajoute que les avions américains ont toujours donné satisfaction comme l'ont démontré le Tiger et le FA-18. Il observe que la commande a été faite avant l'arrivée au pouvoir de M. Trump, les avions devant être livrés après son départ. Il signale encore que le coût de cet achat est de 15,5 milliards de francs suisses sur 30 ans, alors que le coût des autres avions se montait à plus de 20 milliards. Il pense que stopper l'achat de cet avion serait fatal pour la défense suisse.

Une députée (Ve) se demande si la collaboration de la Suisse au programme spatial américain ne sera pas remise en question selon le choix de la Suisse à l'égard de cet avion.

M. Nicollier répond que la Suisse participe au programme spatial européen et est engagée à ce titre dans le programme américain Artemis qui vise l'exploration de la lune. Il précise que la Suisse n'a pas de programme autonome national en la matière.

Une députée (Ve) remarque que Boeing était un fleuron de l'aviation civile, mais elle mentionne que la qualité de ces avions a drastiquement baissé, et elle

se demande comment encore faire confiance à des équipements américains. Elle se demande pourquoi ne pas s'être orienté vers des avions chinois.

M. Nicollier répond qu'il y a en effet une ombre sur la confiance envers Boeing. Il ajoute que la capsule Starliner a également eu des problèmes, mais il pense que Boeing aura la capacité de se retourner. Il mentionne que le Boeing 777 sera un bon avion. Cela étant, il déclare que le F-35 est produit par une firme qui est de qualité. Il ajoute que des maisons comme Lockheed Martin ne sont pas affectées comme l'est Boeing.

Une députée (MCG) demande ce que signifie la 5^e génération des avions.

M. Nicollier répond que la 5^e génération implique la furtivité qui est améliorée, et la connectivité avec les autres avions et les centres de contrôle au sol, une connectivité qui permet de mieux cibler des avions ennemis et qui est de nos jours essentielle. Il déclare mal connaître les avions chinois.

Une députée (MCG) demande si la France pourrait rattraper son retard dans le délai de 5 ans.

M. Nicollier répond que le Rafale est un bon avion, mais qu'il n'est pas de 5^e génération. Il ajoute que le Tempest, qui est un projet européen, nécessitera encore plusieurs années de développement et il déclare qu'il n'est pas possible pour la Suisse d'attendre aussi longtemps.

Une députée (MCG) demande si la Suisse a des moyens pour se protéger des drones.

M. Nicollier répond que la protection serait assurée pour l'essentiel par le système de DCA dont la Suisse dispose (système Patriot) ainsi que par l'aviation de combat. Il rappelle que le Patriot est très utilisé en Ukraine.

Un député (UDC) évoque l'enquête menée par le conseiller national Pierre-Alain Fridez qui indique que l'appel d'offres était biaisé et que la Suisse ne pouvait en définitive qu'acheter le F-35. Il demande ce qu'il faut en penser. Il signale qu'il semblerait que ce dernier soit surdimensionné pour la Suisse qui aurait besoin d'un avion davantage multitâche et qui puisse appuyer les troupes au sol.

M. Nicollier pense que l'évaluation réalisée en 2019 par Armasuisse était sérieuse et rigoureuse. Il remarque que les performances qui ont été relevées sont restées confidentielles compte tenu de la nature de ces avions, mais il déclare que le F-35 était largement supérieur. Il déclare que c'est du reste l'argument que la conseillère fédérale a toujours mis en avant. Il indique encore que le F-35 couvre les trois rôles dont la Suisse a besoin : air-air, air-sol, reconnaissance. Il signale que le F-35 est largement utilisé dans le conflit entre Israël et l'Iran.

Un député (PLR) se demande s'il est possible de parler d'un suivi sur 30 ans pour un avion de combat, au vu de la rapidité des évolutions technologiques. Il se demande ce qui se passerait avec une explosion électromagnétique au sol, au vu de l'électronique dans ces avions quel que soit leur génération.

M. Nicollier répond que la Suisse fait au mieux. Il ajoute qu'il est clair que la connectivité serait affectée en cas d'explosion nucléaire ou électromagnétique. Il mentionne qu'il est possible d'imaginer de nouvelles techniques mises au point avec des modélisations de terrain, notamment pour les drones qui n'auraient plus besoin des signaux GPS. Il pense que le futur se dirigera vers la manipulation des signaux électromagnétiques.

Un député (Ve) déclare que l'on comprend l'acquisition d'un avion dans un cadre élargi de défense européen, mais il se demande si l'on peut imaginer les drones comme force aérienne pour la Suisse.

M. Nicollier répond que les drones sont des appareils lents en comparaison aux missiles ou aux avions de combat. Et il pense que les drones feront partie de l'arsenal des armées à l'avenir. Mais il déclare que les missiles hypersoniques et les missiles balistiques sont bien plus dangereux.

Un député (LC) déclare avoir lu un article qui s'inquiète de la dépendance des F-35 aux Etats-Unis, notamment à l'égard des plans de vol qui devraient être fournis à un data center américain.

M. Nicollier répond que c'est faux, en mentionnant que la seule dépendance relève de la maintenance des avions lorsque les pièces de rechange seront épuisées en Suisse.

Une députée (MCG) remarque que les drones sont peu onéreux alors que les moyens pour s'en défendre sont très chers. Elle se demande quelle est la balance à envisager entre ces drones et des F-35.

M. Nicollier répond que les drones sont en effet modestes et il mentionne que l'on peut utiliser des systèmes chers pour les détruire, mais il déclare qu'un fusil d'assaut peut aussi être utilisé.

Un député (UDC) signale qu'il semblerait que le F-35 rencontre de nombreuses pannes et il se demande si cet avion est fiable. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des surcoûts. Il observe que, sur les 36 avions commandés, il n'y en aurait plus que 28.

M. Nicollier répond que la facture finale sera en francs suisses, le coût étant impacté par le taux, bien entendu. Il ajoute que cet avion était, quoi qu'il en soit, le moins cher. Il remarque que les pannes étaient normales pour un avion aussi récent, mais il déclare qu'il est devenu opérationnel comme le démontre

son engagement dans le conflit entre Israël et l'Iran. Il répète que 13 pays européens seront dotés de cet avion, dont 5 qui ont participé à sa conception. Il pense que c'est un aspect important qui représente une forme de protection. Il précise que la Grande-Bretagne acquiert également cet avion, et il rappelle les liens qui unissent ce pays avec les Etats-Unis.

Audition M. Christophe Gerber, président du GRPM

Le président remercie M. Gerber et déclare que la commission est intéressée par les conséquences qu'une résiliation d'un contrat portant sur les F-35 pourrait entraîner.

M. Gerber explique être le président du GRPM, vice-président de la Commission fédérale de l'armement, qui est rattachée à Armasuisse, et ingénieur de profession. Il précise avoir été guidé tout au long de sa carrière par son positionnement souverainiste et patriote. Il explique par ailleurs que le GRPM est une association faîtière qui regroupe des entreprises d'armement romandes, et il mentionne que cette faîtière œuvre pour que le 30% des affaires en lien avec la défense revienne aux cantons romands. Il précise que le GRPM regroupe 60 entreprises qui travaillent avec Armasuisse ou d'autres entreprises d'armement suisses ou étrangères. Il remarque qu'il s'agit de petites et moyennes entreprises qui n'ont, pour la plupart, qu'une partie de leurs activités en lien avec la défense. Il ajoute que seule Nammo est tournée entièrement vers l'armement en fabriquant des munitions. Il indique que le GRPM aide ces entreprises à accéder aux marchés.

Il mentionne alors que ce dernier est réduit et il déclare que les affaires en lien avec l'étranger sont essentielles pour les entreprises d'armement suisse, raison pour laquelle ces affaires compensatoires sont fondamentales. Il indique que plusieurs entreprises genevoises ont pu en l'occurrence se développer grâce à ces compensations en intégrant des technologies étrangères. Il précise qu'il y a en outre un principe de répartition qui est appliqué sur les affaires compensatoires avec 20% portant sur des affaires directes, le reste étant de nature indirecte, notamment 40% en lien avec la sécurité du pays, et 40% dans des domaines civils (machine, métallurgie, électronique, horlogerie, etc.).

Concernant le F-35, il déclare que le registre « offset » (<https://www.ar.admin.ch/fr/registre-des-affaires-compensatoires>) indique toutes les entreprises impliquées dans la sécurité, et notamment Mercury Mission Systems International SA, SWIP 4.0 Management SA et SonarSource SA, toutes trois genevoises, qui ont des chiffres d'affaires de plusieurs millions. Il rappelle ensuite qu'un processus d'acquisition d'un avion de combat dure 10 ans, et il remarque que le F-35 est de loin l'avion le plus

avancé en termes de capacité opérationnelle. Il déclare que la surprise, lors de son étude, relevait de son prix qui était le moins cher. Il explique alors que 2500 avions F-35 vont être construits d'ici 2035, ce qui implique des économies d'échelle autrement plus importantes que pour les Rafales construits à hauteur de 600 unités. Il observe que le Conseil fédéral a décidé de ne pas tenir compte des aspects politiques pour se concentrer sur le résultat qui était une évidence. Il déclare encore que le F-35 est le plus européen des avions de combat puisque, en 2035, 600 de ces appareils voleront en Europe.

Il déclare que les conséquences d'un éventuel stop au contrat du F-35, factuellement, s'exprimeront sous la forme de pénalités avec la perte des financements déjà opérés, et il mentionne qu'une rupture du contrat coûterait 1 à 2 milliards. Il déclare que le plus ennuyeux serait la procédure qu'il faudrait recommencer avec un calendrier à 10 ans. Or, il déclare que peu d'avions sont sortis depuis lors et il déclare que le résultat risque d'être similaire à celui qui a mené au choix des F-35. A la suite d'une question sur le coût d'un avion, M. Gerber répond que l'on parle de quelques centaines de millions.

Une députée (Ve) demande si les mises à jour sont comptées dans ce prix.

M. Gerber répond que la maintenance est intégrée dans l'achat. Il ajoute que cet avion pourra voler durant 30 à 40 ans et il déclare qu'il y aura bien entendu des imprévus qui ne sont pas connus à ce stade.

La même députée (Ve) demande si, dans les formations, il y a des Suisses.

M. Gerber répond qu'il y a régulièrement des échanges et il déclare qu'il y a des pilotes suisses qui s'entraînent aux Etats-Unis.

Un député (Ve) déclare avoir des doutes avec le principe de l'armée suisse qui a fait ses preuves au XV^e siècle, et il ne croit pas qu'une armée fasse encore sens de nos jours. Il se demande si le mécanisme de défense ne devrait pas être axé sur l'aide à l'international en cas de catastrophe. Il se demande par ailleurs comment s'articulent ces acquisitions par rapport aux AIMP, afin de garantir une égalité de traitement entre les différentes entreprises qui fournissent des avions.

M. Gerber répond que la Suisse est signataire des accords OMC et il déclare qu'Armasuisse est obligée de respecter la procédure des AIMP. Il déclare que les appels d'offres sont donc publics. Il ajoute que, pour le matériel de guerre, les appels d'offres sont également une réalité, mais sur invitation.

Un député (LJS) demande pourquoi les entreprises qui sont membres de l'association ont été sélectionnées.

M. Gerber répond que ce sont des entreprises qui fonctionnent dans ce domaine et il déclare qu'il n'y a pas de procédure AIMP à ce niveau puisqu'il

s'agit de marchés privés. En revanche, il déclare qu'un contrôle est opéré par la Confédération. Il ajoute que des rencontres sont organisées entre les entreprises et les sous-traitants avec des procédures d'évaluation, et il remarque que les entreprises suisses se retrouvent en compétition à l'international.

Un député (UDC) observe que la presse titrait la semaine passée que les F-35 coûteraient un milliard de plus que prévu et il déclare ne pas être certain de l'économie inhérente à cet avion. Il mentionne qu'au vu des lacunes qui ont été observées, il semblerait que le prix de maintenance ne soit pas si anecdotique. Il indique par ailleurs que les Etats-Unis ont une politique internationale assez erratique et il se demande quel est le crédit de confiance qui peut être accordé à des entreprises américaines.

M. Gerber répond que le milliard de surcoût dont il a été question relève de la spéculation. Il mentionne que ces articles de presse ne reposent sur rien. Il ajoute que le département de la défense a quoi qu'il en soit entendu les doléances et il déclare que des clarifications vont être apportées. Quant à la fiabilité, il mentionne que c'est un avion de dernière génération et il remarque que les lacunes ne sont pas étonnantes. Cela étant, il déclare que 2500 avions vont être fabriqués et il remarque que ces défauts vont être corrigés. Il précise que le contrat est passé en l'occurrence avec le pays et non avec l'entreprise, et il ne sait pas quelle sera la position des Etats-Unis dans une année. Cela étant, il rappelle que les Etats-Unis appartiennent au monde occidental et il déclare que les partenaires européens ne sont pas forcément plus faciles. Il ajoute que les Etats-Unis ont intérêt à ce que l'Europe soit un continent militairement fort de manière à pouvoir se concentrer dans d'autres parties du monde. Il rappelle que les Etats-Unis sont intervenus lorsque l'Europe en avait besoin au XX^e siècle.

Un député (PLR) demande si des avions de 4^e génération n'auraient pas suffi pour sécuriser l'espace aérien suisse. Il demande ce qu'il faut penser de ces avions à l'égard de la cybersécurité et s'il est possible que ces avions puissent être neutralisés de manière électronique.

M. Gerber répond que le Rafale a été développé à la fin des années 1970, 20 ans avant le développement du F-35, et il mentionne que le matériel le plus récent est forcément plus sûr. Il déclare que la question de la cybersécurité est en effet récurrente, mais il ne sait pas s'il y a un « *kill switch* » sur cet avion ou sur les autres avions. Il rappelle que des systèmes embarqués sont particulièrement confidentiels, mais il ne croit pas, cela étant, que les Etats-Unis aient un intérêt à neutraliser ces avions. Il mentionne ne pas avoir vu les plans techniques de cet avion, mais il remarque que c'est une question qu'il faut garder en tête.

Un autre député (PLR) déclare qu'il existe deux autres avions de 5^e génération, le Chengdu J-20 chinois et le Soukhoï Su-57, et il demande si des affaires compensatoires seraient envisageables pour ces modèles. Il demande si des entreprises romandes ont bénéficié des mesures compensatoires en lien avec le FA-18.

M. Gerber répond que la Suisse n'a pas de collaboration dans ce domaine avec ces pays, et il ne sait pas ce qu'il en serait des potentielles affaires compensatoires. Cela étant, il déclare que pouvoir voler dans les normes OTAN permet de collaborer avec les avions des voisins européens, ce qui ne sera pas le cas avec des avions chinois ou russes.

Il ajoute que le GRPM a été créé lors de l'achat du char Léopard, et il déclare que l'entreprise genevoise Jean Gallay SA a bénéficié des affaires compensatoires en lien avec le FA-18 et a pu développer des compétences spécifiques.

Un député (PLR) se demande si les autres entreprises d'aviation fonctionnent également sur le principe des affaires compensatoires. Il remarque par ailleurs que la Suisse devrait sous-traiter la sécurité de son espace aérien si elle n'avait pas d'armée, et il se demande ce qu'il en serait du coût.

M. Gerber répond que le FA-18 a donné lieu à de bonnes affaires compensatoires, et il ne sait pas si Dassault, à ce moment, proposait des affaires compensatoires similaires puisqu'il n'y avait alors pas de contrôle. Il ajoute ignorer le prix d'une sous-traitance de la sécurisation de l'espace aérien suisse, mais il déclare que philosophiquement cette idée est indéfendable. Il ne peut pas imaginer des divisions blindées françaises ou allemandes en Suisse. Il rappelle que l'existence d'une armée relève du droit régalien et entraîne une forme de respect.

Une députée (Ve) évoque l'affaire Crypto AG ou l'affaire Ruag, et elle mentionne que des entreprises de cybersécurité peuvent s'installer à Zoug sans problème. Elle se demande comment il est possible que des entreprises romandes puissent être respectées dans ce domaine au niveau de la Confédération, et comment faire confiance.

M. Gerber répond qu'elles sont respectées, Armasuisse cherchant à développer les activités avec les entreprises romandes. Il remarque qu'il est nécessaire de créer des conditions-cadres en Suisse pour que les entreprises restent en Romandie. Il ajoute que certaines sociétés sont obligées de passer la frontière pour continuer leurs affaires à l'international.

Un député (MCG) demande si le secteur de la sécurité ne fait pas l'objet d'interdiction d'investisseurs publics comme des caisses de pension.

M. Gerber répond que les entreprises actives dans le domaine de la défense et de la sécurité sont dans une grande majorité des cas interdites d'accès aux financements, au même titre que les vendeurs de pétrole. Il ajoute que c'est un paradoxe alors que la ministre de la défense souhaite développer les relations avec les entreprises suisses. Il déclare qu'aucune banque n'accorderait une ligne de crédit pour un fabricant de drones.

Une députée (MCG) demande si la FINMA joue un rôle.

M. Gerber l'ignore. Il pense que ce sont plutôt des règles de déontologie qui s'appliquent.

Une députée (Ve) ne comprend pas pourquoi parler de drones puisque ces appareils sont utiles dans bien des domaines.

M. Gerber répond qu'il suffit de prendre en photo un drone en reconnaissance en zone hostile. Il ajoute que, paradoxalement, c'est Toyota qui est la marque la plus utilisée militairement à travers le monde avec des pickups.

Il en vient ensuite au rôle de l'armée et rappelle que sous-traiter ces activités coûterait bien plus cher. Il répète qu'il n'est pas envisageable d'avoir des avions étrangers qui protègent l'espace aérien suisse, ce d'autant plus qu'en cas de problème, la Suisse serait la dernière servie puisque les troupes étrangères seraient impliquées dans la défense de leur propre pays.

Un député (PLR) déclare que la Suisse n'a pas d'avions de transport pour l'aide suisse en cas de catastrophe, et il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Gerber répond que c'est en effet indispensable. Il ajoute que ce sont des intérêts opposés qui ont fait échouer l'achat d'avions de transport devant le parlement et il rappelle que la Suisse doit quémander à l'étranger des avions de transport en cas de besoin.

Une députée (Ve) demande à quelle fréquence la Suisse doit quémander des avions de transport.

M. Gerber répond que c'est à une fréquence d'une à deux fois par année.

Audition de M. Pierre-Alain Fridez, conseiller national

M. Fridez remercie la commission de cette audition en se réjouissant des échanges qui ne seront qu'en français. Il déclare que le dossier du F-35 évolue très vite et qu'il semblerait que M. Trump s'assagisse à propos de l'Ukraine. Il a écrit un livre sur le sujet, livre qui devrait bientôt paraître.

Il explique alors que le F-35 a été choisi en 2022, unanimement, puisque cet avion était, aux dires de la conseillère fédérale, le meilleur, le moins cher et le plus compatible. Il ajoute que M^{me} Amherd a donc indiqué avoir signé le contrat d'achat, et il remarque que tout semblait bien se passer. Il précise que

ce sont là les informations que la Commission de sécurité, dont il est membre, avait obtenues.

Il déclare toutefois que des avis plus critiques sont apparus rapidement dans des revues spécialisées, critiques indiquant que cet avion rencontrait des problèmes et que, sur dix avions, seuls six pouvaient remplir la mission à laquelle le F-35 est dédié. Il précise que l'ambiance a finalement drastiquement changé l'année passée lorsqu'il est apparu qu'il fallait changer le moteur, même si le moteur initialement prévu fonctionnait bien selon la conseillère fédérale. Il déclare que la Commission a toutefois compris que ce moteur surchauffait et engendrait des pannes. Il explique que M^{me} Amherd était alors très gênée dans son argumentaire au vu des délais. Il rappelle en effet que les pays qui ont commandé des F-35 sont confrontés au même problème et verront leurs avions modifiés en premier, ce qui implique que la Suisse ne verra pas ces nouveaux moteurs avant 2032-2035, un laps de temps qui risque d'entraîner des dommages sur les avions.

Il explique ensuite que, lorsque tous les responsables de ce dossier se sont retirés, la population a commencé à se poser des questions, ce d'autant plus que le président Trump n'a pas fait preuve jusqu'à présent d'une grande mansuétude envers l'Europe. Il rappelle, quoi qu'il en soit, que tout pays qui achète un avion de chasse à un pays étranger devient obligatoirement dépendant de ce pays en raison des « *upgrades* » sans lesquels l'avion ne peut plus décoller. Il précise que le système ALIS du F-35 doit ainsi être remis à jour régulièrement.

Il ne pensait pas à l'origine qu'acheter un avion aux Etats-Unis poserait un tel problème. Cela étant, il estime qu'il n'est pas possible que les Etats-Unis se coupent définitivement de l'Europe en raison du système politique américain, des diasporas européennes en Amérique et des liens économiques et financiers qui lient les deux continents.

Il rappelle alors qu'il n'y a pas de prix fixe pour cet avion. Il déclare qu'il n'y en a jamais eu d'ailleurs. Il mentionne avoir demandé en 2021 à M^{me} Amherd comment il était possible de fixer le prix d'un avion qui serait acquis en 2030, et il remarque qu'il lui a été répondu que tout avait été réglé. Il relève que cela n'est pas possible, car les Américains ne peuvent pas donner de prix puisque l'on ne connaît pas l'importance de l'inflation, ni l'évolution des prix des matières premières et des salaires. Il précise donc que, si un prix est donné dans le contrat, ce dernier fixe aussi que le pays acquéreur devra régler le montant réel. Il déclare que le contrôle fédéral des finances a en l'occurrence relevé ce point, ce qui lui a été reproché de manière scandaleuse.

Il pense en définitive qu'il n'y a pas véritablement de problème de diktat américain, mais il estime que la question de l'approvisionnement est un vrai problème, comme celui du prix qui est un problème suisse. Il signale ensuite que la furtivité – atout principal du F-35 – ne sert à rien pour la Suisse puisque cet avion sert à se propulser en territoire ennemi comme l'ont démontré les F-35 israéliens en Iran. Il ne comprend pas ce que la Suisse pourrait en faire. Il ajoute qu'il y a en outre une obligation de portage d'une lentille de Luneburg¹ imposée par les Etats-Unis qui ne veulent pas que des pays tiers se servent de cette furtivité. Il ajoute que le second avantage relève de la connectivité de cet avion, mais il indique que les problèmes de coordination avec les systèmes actuels sont importants.

Il ajoute que cet avion a été choisi par la Suisse dans une situation très particulière. Il remarque que les tests ont été opaques, tests qui font l'objet maintenant d'une commission d'enquête. Il déclare qu'il y avait trois niveaux de critères pour le choix de cet avion avec des pondérations, lesquelles n'ont pas été les mêmes que celles appliquées lors des tests portant sur le Gripen. Il signale que le 3^e niveau de critères est resté complètement secret. Il précise que lui qui est parlementaire n'a eu accès à aucun document ni aucun chiffre. Il estime que la pondération choisie pour les critères a permis de déterminer arbitrairement l'avion. Il déclare que tout le monde soupçonne cette manière de faire puisque le F-35 n'est pas fait pour la police aérienne. Il rappelle en effet que, pour faire décoller un F-35, 15 minutes sont nécessaires contre 2 minutes pour les autres avions, sa vitesse d'ascension étant également plus lente par rapport à d'autres types d'avion comme l'Aermacchi M-346 Master. Il ajoute que l'Allemagne a acheté des F-35 pour porter le feu nucléaire mais nullement pour la police aérienne.

Il déclare ensuite qu'il est faux de prétendre que le F-35 est l'avion le moins cher, l'heure de vol se montant à 40 000 francs, soit bien plus que les autres avions. Il ajoute que l'achat de cet avion de 15,5 milliards est moins cher de 2 milliards par rapport aux autres avions, mais en théorie seulement. Il observe également que, le 28 juin 2021, l'office fédéral de la justice envoyait un avis de droit au Conseil fédéral enjoignant à ce dernier d'acheter cet avion en raison de son prix. Il déclare que le prix du F-35 a été construit en diminuant son nombre d'heures de vol de 20%, soit 1,8 milliard. Il estime donc que le montant

¹ Des réflecteurs radars amovibles de type lentille de Luneburg sont parfois fixés sur des avions militaires afin de rendre les avions furtifs visibles lors des opérations d'entraînement ou de masquer leur véritable signature radar. Contrairement à d'autres types de réflecteurs radar, leur forme n'affecte pas le maniement de l'appareil.

a été falsifié. Il pense que certaines personnes ont choisi cet avion avant même les tests.

Un député (PLR) déclare que M. Fridez utilisait les mêmes arguments il y a dix ans à l'égard du Gripen, et il demande s'il s'y opposerait également aujourd'hui. Il demande par ailleurs si renoncer au F-35 n'est pas contradictoire, puisque la Suisse s'entraîne avec ses partenaires européens. Il se demande si M. Fridez ne verrait pas d'un bon œil l'abolition de l'armée. Il remarque que l'Aermacchi M-346 Master, qui est un dérivé d'un avion russe et qui est un biplace d'entraînement, ne serait certainement pas suffisant pour la Suisse. Il rappelle que certains proposaient de se tourner vers des appareils chinois ou russes.

M. Fridez répond que le Gripen C-D qui avait été testé à l'époque n'était pas bon, et que le Gripen E n'existait pas encore. Il ajoute que ce dernier est aujourd'hui terminé et a pour seul défaut une partie de son équipement américain. Il choisirait maintenant le Gripen ou le Rafale. Il ajoute ne pas être un abolitionniste et déclare qu'il redimensionnerait l'armée, mais qu'il ne la supprimerait pas. Il ajoute que l'Aermacchi M-346 Master pourrait servir à l'entraînement uniquement, le choix devant porter sur le Gripen ou le Rafale. Il signale alors que le F-35 monoplace verra donc moins d'heures de vol.

Une députée (Ve) se demande quelle est la différence avec la décision prise par l'Espagne et à quelle étape de la procédure en était ce pays par rapport à la Suisse. Elle se demande par ailleurs si la Suisse a une bonne diversification dans sa flotte d'aéronefs. Elle demande si le choix d'un autre avion de 5^e génération aurait été possible. Elle observe que les Verts n'ont jamais voulu acheter d'avion chinois.

M. Fridez répond que la Suisse a déjà payé un milliard pour des développements antérieurs sur le F-35, mais il remarque que personne ne sait où l'argent a été pris. Il ajoute que l'armée ne veut plus que d'un seul avion alors qu'avant, la Suisse avait des FA-18 et des Tigers. Il signale alors que le Rafale, s'il n'est pas de 5^e génération, a beaucoup évolué et est excellent.

Un député (UDC) déclare que c'est en 2021 que le Conseil fédéral a déclaré que la Suisse achèterait des F-35. Il se demande s'il n'y a pas eu des pressions exercées sur la Suisse à ce propos, ce d'autant plus que le sommet Biden-Poutine venait de se dérouler. Il demande si l'heure de vol n'est pas prise en compte dans le montant de l'appel d'offres. Il signale ensuite que l'armée de terre est normalement censée donner son avis puisque l'aviation doit appuyer les troupes au sol.

M. Fridez répond ne pas être dans le secret des dieux et n'avoir jamais été convoqué à une séance d'état-major. Il craint cependant que le F-35 assèche

les moyens des troupes au sol. Il doute quoi qu'il en soit de son efficacité pour l'armée de terre. Il ne croit pas qu'il y ait d'ingérence américaine ou d'affaire de corruption, mais il pense qu'il y a une fascination des Etats-Unis.

Il déclare que les Français ont en revanche proposé plus de 3 milliards de compensation fiscale sur la rétrocession frontalière si la Confédération choisissait le Rafale. Il ajoute que l'enveloppe du F-35 était de 6 milliards pour l'achat, 9 milliards pour l'entretien et 400 millions pour l'armement. Mais il remarque que ces chiffres étaient théoriques. Il mentionne avoir fait les calculs avec les salaires, le fuel, les ingénieurs, etc., et il déclare que tout a été maquillé vers le bas.

Un député (PLR) ne comprend pas que le discours de M. Fridez ne soit pas entendu à Berne. Il mentionne qu'il est possible de faire des critiques pour chaque avion, mais il pense que ce qui compte, c'est l'égalité des critères. Il pense que c'est à la Commission de gestion du Conseil national de faire la lumière sur ces points. Il remarque ensuite que les résolutions que Genève envoie à Berne sont généralement peu appréciées et il demande si c'est bien le cas.

M. Fridez répond que, lorsque ce député (PLR) sera conseiller national et siégera dans la Commission de sécurité, il pourra constater par lui-même l'absence de débat. Il ajoute avoir fait venir des opposants pour des auditions et il remarque que la moitié des élus se sont alors retirés. Il mentionne que toute critique contre l'armée à Berne est considérée comme antimilitariste. Il ajoute avoir proposé que la Suisse se dote d'un système de défense sol-air européen. Il mentionne avoir également proposé la création d'une sous-commission d'accompagnement pour le F-35 en février dernier, mais il déclare que personne ne l'a malheureusement suivi.

Il évoque ensuite les résolutions qui viennent des cantons, et il déclare que ces dernières demandent généralement que la Berne fédérale bouge, ce qu'une partie du Parlement ne veut pas. Il estime toutefois que cette résolution sur le F-35 aurait des chances d'être acceptée, mais il remarque qu'elle sera traitée dans deux ans.

Une députée (S) demande si une échéance est prévue pour le rendu du rapport sur la question du prix fixe.

M. Fridez l'ignore. Il déclare que les expertises demandées à un bureau d'avocats suisse et américain sont maintenant publiques depuis le début du mois d'août, expertises qui indiquent qu'il était impossible de donner des prix fixes à l'origine et il pense que certains vont avoir des problèmes.

Une députée (S) déclare avoir l'impression que plusieurs partis sont maintenant interpellés, et elle demande si le climat a changé au vu des prises de position médiatiques.

M. Fridez répond que le climat a bien changé et que les critiques sont maintenant entendues. Il ajoute que les journalistes n'arrêtent pas leurs recherches. Il pense que faire une résolution est une bonne idée, mais il craint que s'en tenir à la possibilité pour les Etats-Unis de rendre inopérant cet avion soit un argument insuffisant.

Un député (S) demande quelles seraient les implications financières du renoncement à cet avion.

M. Fridez répond que choisir cet avion nécessitera l'adaptation des aérodromes qui doivent être transformés en coffres-forts, ce qui coûtera un prix exorbitant. Il ajoute que les avions européens sont moins chers et coûteront moins à l'avenir. Il estime le coût du renoncement au F-35 à un milliard de francs environ.

Une députée (MCG) demande si le taux de change entre le franc suisse et le dollar américain a été pris en compte par M. Fridez.

M. Fridez répond qu'il est difficile de répondre à cette question, puisque cet achat devrait se poursuivre jusqu'en 2032.

Une députée (MCG) remarque que la furtivité semble essentielle pour détruire des rampes de lancement de missiles, et elle mentionne que M^{me} Calmy-Rey lui a signalé que le dernier pays qui avait envahi la Suisse était la France dont les Rafales ont été vaincus lors du conflit indo-pakistanaï.

M. Fridez répond qu'acheter le F-35 serait intéressant pour s'attaquer à un autre pays. Mais il mentionne que la Suisse a besoin d'un système de défense sol-air. Il observe d'ailleurs que les tests passés par le F-35 lors des évaluations consistaient à bombarder un entrepôt en République tchèque.

Un député (PLR) signale que les propos de M. Nicollier recourent ceux de M. Fridez puisque celui-ci expliquait qu'au vu des critères retenus, le F-35 était le meilleur choix. Il se demande, cela étant, si le choix des F-35 par plusieurs pays européens n'est pas un argument majeur pour le choix de cet avion en Suisse.

M. Fridez répond que l'Allemagne a acheté des F-35, car les Etats-Unis n'autorisent l'utilisation de certaines armes que par cet avion. Mais il déclare que l'Allemagne n'utilise pas ce bombardier furtif pour de la police aérienne, puisque ce sont des Eurofighters qui sont utilisés à cet égard.

Une députée (Ve) se demande si ces avions ne sont pas simplement des outils permettant aux Américains de faire utiliser certaines armes par des pays tiers.

M. Fridez ne le pense pas. Il ajoute en revanche que les personnes favorables à cet avion sont souvent favorables à un rapprochement de la Suisse avec l'OTAN.

Débat et prises de position

Les Verts sont opposés à l'achat du F-35, ce d'autant plus vu la situation géopolitique actuelle.

Pour le MCG, une députée indique que son parti refusera cet objet, puisque le canton n'a pas de compétence en la matière. Elle rappelle par ailleurs que le contrat a été signé et que, si les prix varient, les taux de change évoluent également. Elle rappelle en outre que M. Claude Nicollier a évoqué les éléments fondamentaux caractérisant cet avion et notamment la furtivité, une qualité nécessaire, et elle observe qu'opter pour un autre avion impliquerait des délais beaucoup plus longs.

Pour le groupe socialiste, un député déclare qu'il y a plusieurs éléments à prendre en compte, comme le démontrent les articles de presse et les reportages qui sont diffusés maintenant. Il rappelle notamment que les coûts ne sont pas connus, ce qui permet de se poser la question du respect de la démocratie. Il ajoute que la nature de ces avions ne correspond pas aux réalités de la Suisse. Il précise que même l'utilisation qui peut être faite de cet avion ne correspond pas non plus aux besoins de la Suisse.

Il mentionne que ce dossier est en fin de compte le résultat de la politique conservatrice libérale du Conseil fédéral et il pense qu'il serait nécessaire de songer à se tourner plus avant vers l'Europe. Il estime que continuer dans le projet d'acquisition des F-35 ne permettra en outre pas de diminuer les tarifs douaniers imposés par les USA. Il pense que, si ce dossier ne relève effectivement pas de la compétence cantonale, les pressions sur Berne provenant des cantons permettront peut-être d'influer sur la décision. Il déclare que son groupe votera donc cette proposition de résolution.

Pour le groupe du Centre, un député mentionne que les auditions étaient de qualité. Il observe toutefois que le milliard de surcoût, estimé par certains, et notamment par M. Gerber du GRPM, comme de la pure spéculation, s'est avéré juste. Il ajoute que les coûts de maintenance auxquels sont confrontés d'autres pays semblent aussi prendre l'ascenseur. Il rappelle en outre que, pour faire décoller un F-35, 15 minutes sont nécessaires, ce qui n'est pas valable pour un avion devant assurer la police du ciel. Il rappelle alors que seuls six

pays européens ont acheté cet avion, lesquels ont aussi des Eurofighters et des Rafales précisément pour assurer la police du ciel, et il recommande à la commission d'adopter cette proposition de résolution.

Pour le groupe PLR, un député mentionne que le contrat a été signé avant l'accession au pouvoir de M. Trump et il remarque que la question du coût lui semble un alibi. Il pense, quoi qu'il en soit, que c'est à la Commission de gestion du Conseil national d'effectuer son travail et non à la CACRI. Cela étant, il n'est pas certain que ce projet s'arrête pour des raisons financières puisque, quoi qu'il en soit, il ne connaît pas de précédent. Il ne croit pas que la commission soit là pour faire de la stratégie militaire ni pour dire à Berne comment faire.

Il estime en outre que M. Claude Nicollier, qui a été auditionné par la commission, connaît bien le dossier et il déclare qu'il ne peut pas, à titre personnel, déterminer quel avion choisir et à quel coût. Il ajoute ne pas apprécier M. Trump, mais il constate que des pays comme la Grande-Bretagne et la Norvège ont acquis cet avion.

Pour l'UDC, un député déclare que son parti a soutenu l'achat de cet avion, mais il mentionne y être opposé à titre personnel. Il rappelle que la Suisse avait renoncé à acheter des bombardiers, et il remarque que cet avion est prévu précisément pour ce faire. Il indique qu'il s'agit en fin de compte de l'avion le plus compatible avec l'OTAN et il regrette que M^{me} Amherd n'ait pas refusé le F-35 en 2021. Il rappelle en outre que tous les scandales dans le domaine l'ont été en raison du prix. Il pense que le surcoût ne sera pas simplement d'un milliard. Il ajoute que l'Espagne, qui est membre de l'OTAN, a quant à elle renoncé au F-35 en raison des problèmes que cet avion rencontre. Il répète que cet avion est une casserole dont il faut changer le moteur avant même de l'avoir acheté. Il rappelle enfin que la Suisse a besoin d'un avion multi rôle et non d'un appareil aussi puissant.

Un autre député (UDC) déclare qu'il est question d'une stratégie sur 30 ou 40 ans et il rappelle que les socialistes sont opposés à l'armée. Il ne croit pas que les arguments avancés soient pertinents, mais il mentionne qu'il s'abstiendra.

Synthèse

À l'issue des travaux, une majorité de la commission se positionne en faveur de cette proposition de résolution. Les arguments avancés contre l'achat des F-35 portent sur des aspects techniques, financiers, stratégiques et politiques.

Sur le plan technique, des problèmes de fiabilité sont relevés : seuls six avions sur dix seraient pleinement opérationnels selon des publications spécialisées, et le moteur initial souffre de surchauffes nécessitant un remplacement qui ne sera effectif pour la Suisse qu'entre 2032 et 2035. Cette situation fait craindre une détérioration des appareils avant leur mise à niveau. L'appareil impose en outre une dépendance technique totale vis-à-vis des Etats-Unis, notamment à travers des mises à jour régulières de logiciels sans lesquels les avions ne peuvent pas voler. Par ailleurs, ses caractéristiques opérationnelles ne correspondent pas aux besoins suisses : temps de décollage trop long, tandis que l'atout de furtivité, utile en mission offensive, n'a guère d'intérêt dans une mission de police aérienne sur le territoire.

Sur le plan financier, le coût du programme est jugé très incertain. Le prix annoncé n'est pas fixe et pourrait fortement augmenter, en fonction de l'inflation, des prix des matières premières et des salaires, jusqu'en 2032. De plus, le coût de l'heure de vol, estimé à 40 000 francs, est bien plus élevé que pour d'autres appareils. Des critiques soulignent aussi que le prix d'achat aurait été artificiellement abaissé en réduisant arbitrairement le nombre d'heures de vol prévues, faussant ainsi la comparaison avec les concurrents. En réalité, les dépenses sont évaluées à environ 6 milliards pour l'achat, 9 milliards pour l'entretien et 400 millions pour l'armement, sans compter les lourds investissements nécessaires pour adapter les infrastructures suisses. Le renoncement au contrat, estimé à environ un milliard, apparaît pour certains comme une option financièrement plus rationnelle.

Le processus de sélection est également mis en cause. Des parlementaires dénoncent un manque de transparence, l'absence d'accès aux données et des tests jugés opaques. Les critères de sélection auraient été pondérés de manière à favoriser le F-35, avec une partie des critères gardée secrète, ce qui alimente le sentiment que l'avion avait été choisi avant même l'évaluation. Enfin, l'achat est perçu comme un choix qui lie la Suisse aux Etats-Unis et, indirectement, à l'OTAN, réduisant son autonomie stratégique, d'autant que Washington impose certaines restrictions sur l'utilisation des capacités de furtivité.

Des alternatives sont évoquées, notamment le Gripen E, désormais opérationnel et moins coûteux, ou le Rafale, considéré comme un appareil performant avec des compensations économiques attractives. Certains suggèrent par ailleurs de concentrer les investissements sur un système de défense sol-air européen, mieux adapté à la mission de protection du territoire suisse.

Vote en commission

Vote de la R 1063 :

Oui : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LC, 1 UDC)

Non : 4 (2 MCG, 2 PLR)

Abstention : 3 (1 PLR, 1 UDC, 1 LJS)

La R 1063 est acceptée à la majorité.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission des affaires communales, régionales et internationales, vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter cette proposition de résolution.

Un avion a cinq dimensions



- Envergure
- Longueur
- Hauteur
- Politique
- **Economique!**

(Les 4 premières sont de Sydney Camm, ingénieur aéronautique anglais, 1966)



1

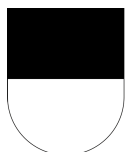
Présentation – Christophe Gerber

- Président GRPM (mon rôle ce jour)
- Vice-président de la commission fédérale d'armement
- Ingénieur
- Directeur ELCA Security
- Officier de milice

Identité romande du GRPM



- 30% pour la Suisse romande dans les principes d'acquisition du Conseil fédéral
- Partenaire de RUAG, Rheinmetall, Thalès et General Dynamics
- Membres soutien: Raytheon, Nexter, Lockheed Martin, Elbit, BAE Systems



3

Spécificités romandes



- 60 entreprises romandes au GRPM
- Fournisseuses des entreprises suisses d'armement
- Nombreuses entreprises «dual use»
- Une seule entreprise d'armement, Nammo (VS)
- Compliance délicate (horlogerie, technologies médicales)
- Taille réduite des directions (problèmes de langues, complexité des dossiers)

4

La participation industrielle est la clé pour des affaires nouvelles



- Ouverture ou élargissement de l'accès à des marchés d'exportation pour l'industrie suisse
- Participation à des coopérations industrielles internationales
- Nouvelles affaires
- Transferts de technologie
- Acquisition de compétences utiles pour soutenir l'Armée suisse dans la durée
- Principe actuel de répartition: 20% directs, 40% BTIS, 40% civils

5

Participations indirectes



- Pas de relation au produit acheté par armasuisse
- En complément à la participation directe
- Non restreint à l'industrie d'armement
- Principe de l'additionalité
- Monitoring / Controlling: bureau des affaires compensatoires Berne via contrat des affaires compensatoires
- 17 domaines à caractère civil (voir le « Offsets Register » d'armasuisse sur Internet)

6

Domaines civils: 40%



- Machines, métallurgie
- Electronique, électrotechnique, informatique
- Optique, horlogerie
- Véhicules et wagons
- Produits en caoutchouc et matières synthétiques
- Secteur aéronautique et spatial
- Software-engineering
- Coopérations avec hautes écoles et instituts de recherche

7

Entreprises romandes engagées F-35



- **Mercury Mission Systems** (GE, Gd-Lancy)
- **SWIP 4.0 Management SA** (GE, Genève)
- **SonarSource SA** (GE, Vernier)
- Arcoptix (NE)
- Pasan (NE)
- Sercalo Microtechnology (NE)
- Suprem (VD)
- EPFL (VD)
- Swissto12 (VD)
- MPS (BE)
- Meggitt (FR)

8

Projet d'acquisition F-35



- 10ans de processus, de l'évaluation à la mise en service
- Résultats de l'évaluation clairs: capacité opérationnelle et coûts
- Le F35 est (et sera) le plus européen des avions de combat → 600+ appareils en 2035

Conséquences d'un éventuel stop:

- Pénalités
- Nouvelle procédure
- Actuellement pas d'indication que le résultat serait différent

Date de dépôt : 3 septembre 2025

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de François Baertschi

Examinons certains faits :

1. Lors de la dernière séance plénière du Grand Conseil, en août, nous avons reçu pas moins de quatre courriers envoyés par l'Assemblée fédérale, nous informant que quatre initiatives cantonales adressées par Genève avaient été très nettement rejetées à la fois par le Conseil national et par le Conseil des Etats.
2. Nous agaçons Berne par ce type de gesticulations, Genève envoyant massivement ces objets presque systématiquement refusés, ce que ne font pas les autres cantons.
3. Ce dossier a été « géré » par une conseillère fédérale membre du même parti que le premier signataire de la résolution. C'est elle qui nous a poussés à acquérir le F-35. C'est au moment de la décision que le Centre aurait dû agir et non maintenant alors que c'est trop tard.
4. Le groupe parlementaire du Centre aux Chambres fédérales a d'ailleurs voté unanimement pour le F-35, alors qu'il se retrouve maintenant désavoué par son groupe genevois.
5. L'acquisition ou la non-acquisition d'un avion de combat est de compétence fédérale et non cantonale.
6. L'abandon du F-35 maintenant aurait un coût considérable et nous priverait de toute couverture aérienne crédible, sujet qui ne concerne pas notre Grand Conseil mais l'Assemblée fédérale.
7. Le peuple s'est prononcé contre un avion, le Gripen, qui nous assurait davantage d'indépendance et de souveraineté ; mais c'est ce même peuple qui a accepté l'actuel processus nous conduisant à l'acquisition du F-35.
8. Les relations de la Suisse avec la nouvelle administration américaine concernent la Confédération et non le canton de Genève.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser la présente proposition de résolution.